

le 25 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 SG 67 Signature d'une convention annuelle avec l'association Crescendo pour l'attribution d'une subvention.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

**Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits du citoyen dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Crescendo ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fatima LALEM au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Crescendo, Centre Social et Culturel La Maison du Bas Belleville 126 Bd de Belleville 75020 Paris pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Crescendo (D00294 – 9608 – 2011_01678).

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, Fonction 020, sous fonction 2, ligne VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.